



COMMUNE DE TRÉLIVAN



BULLETIN D'INSCRIPTION ANNÉE 2025

NOM ET ADRESSE DES PARENTS :

☎ domicile :

☎ :

-Père :

-Mère :

- Adresse mail :

N° ALLOCATAIRE (impératif) :

- CAF

ou

- Quotient familial MSA.....

☎ travail:

-Père :

-Mère :

Assurance Responsabilité Civile (nom et n°)

.....

ENFANT :

NOM : PRÉNOM :

Date de naissance :

SEMAINE DU : 07 au 11 juillet.

LUNDI 07 : MARDI 08 : MERCREDI 09 : JEUDI 10 : VENDREDI 11 :

SEMAINE DU : 15 juillet au 18 juillet.

MARDI 15 : MERCREDI 16 : JEUDI 17 : VENDREDI 18 :

SEMAINE DU : 21 au 25 juillet.

LUNDI 21 : MARDI 22 : MERCREDI 23 : JEUDI 24 : VENDREDI 25 :

SEMAINE DU : 28 juillet au 1^{er} août.

LUNDI 28 : MARDI 29 : MERCREDI 30 : JEUDI 31 : VENDREDI 1^{er} :

Heure d'arrivée au centre (9H dernier délai)

Heure de départ (au plus tôt 17H)

L'enfant partira (seul) ou avec l'un de ses parents

Sous la responsabilité de

Les enfants de moins de 6 ans ne peuvent pas partir seuls.

Aucune arrivée ne pourra avoir lieu avant 7H30, aucun départ ne pourra se faire après 18H30. En cas de raisons graves qui justifieraient un dépassement de cet horaire, prendre toutes dispositions pour prévenir la directrice et demander à une personne de votre connaissance de récupérer votre(s) enfant(s).

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur du centre (à ma disposition en mairie) et m'engage à le respecter. « Lu et approuvé »

Signature

RÈGLEMENT :

- **Participation des familles, par jour, Commune et Hors Commune en fonction du quotient familial.**

Quotient familial	<i>Tarif journée (€)</i>	
	<i>Commune</i>	<i>Hors Commune</i>
0-512	7.00	8.25
513-900	11.55	13.90
901-1500	14.25	17.45
>1500	16.80	19.50

- Les chèques seront remis lors de l'inscription, encaissés à la fin du centre et une facture détaillée sera à votre disposition.
- **En cas de modification du montant à régler suite à une absence justifiée par un certificat médical, pensez à venir modifier votre paiement en mairie avant le dernier jour de l'accueil de loisirs.**
- Les chèques vacances et les tickets CESU sont acceptés.

PIÈCES A FOURNIR (complétées et signées)

- **Le bulletin d'inscription.**
- **La fiche « autorisations ».**
- **La fiche sanitaire.**
- **Copie du carnet de santé**

AUTORISATIONS

1/ Les tarifs sont basés sur le quotient familial. Pour en bénéficier, vous devez nous transmettre votre numéro de caisse d'allocations familiales ou votre quotient Mutualité Sociale Agricole et autoriser le service enfance de la Mairie à consulter vos données sur le site de la caisse d'allocations familiales. A défaut d'autorisation, le quotient le plus élevé sera appliqué.

J'autorise la collectivité à consulter mes données sur le service CAF « Cdap » :

OUI

NON

(rayer la mention inutile)

2/ Je soussigné autorise la Directrice de l'A.L.S.H. de TRELIVAN à mettre en œuvre en cas d'urgence, pendant toute la durée du centre, les traitements et interventions qui peuvent être reconnus médicalement nécessaires à mon (mes) enfant(s).

En cas de nécessité, le cabinet médical (Quévert ou Vildé Guingalan) ou l'Hôpital René Pleven seront prévenus en priorité.

Dans le cas contraire veuillez indiquer clairement le nom et les coordonnées et n° de téléphone du médecin souhaité ainsi que le nom de l'établissement (clinique...) et son n° de téléphone.

**A Trélivan, le
Signature**

3/ Je soussigné autorise mon (mes) enfant(s) à participer à toutes les activités extérieures de l'accueil de loisirs.

**A Trélivan, le
Signature**

4/Je soussigné..... autorise la directrice ou les animateurs (trices) à prendre mon enfant en photo (photo de groupe) à l'occasion des différentes activités de l'accueil de loisirs.

**A Trélivan, le
Signature**

